

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

(prolongation 2018-2019)*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

PREMIER ENJEU

UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE

ORIENTATION 1 - Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire

AXE 1.1 COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

OBJECTIF : Accompagner et appuyer les entreprises et les filières sectorielles du bioalimentaire dans le développement stratégique de leur compétitivité et de leur productivité

- ▶ Taux de rayonnement des services-conseils agricoles et agroalimentaires
 - Cible : passer de 32 % à 42 % des entreprises agricoles ayant recours aux services-conseils au 31 mars 2018 (44 % pour 2018-2019);
- ▶ Proportion des entreprises de transformation alimentaire appuyées dans leurs projets de développement stratégique
 - Cible : 11 % des entreprises visées appuyées chaque année au cours de la période 2015-2018 (11 % pour 2018-2019);
- ▶ Pourcentage des filières sectorielles couvertes par des diagnostics réalisés et rendus disponibles
 - Cible : passer de 31 % en 2015 à 100 % des filières sectorielles visées au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019);

OBJECTIF : Appuyer le développement de produits distinctifs à valeur ajoutée

- ▶ Nombre d'entreprises appuyées pour le développement de produits distinctifs
 - Cible : passer de 170 en 2015 à 255 entreprises appuyées au 31 mars 2018 (255 pour 2018-2019);

OBJECTIF : Stimuler l'innovation comme levier de développement du secteur bioalimentaire

- ▶ Part des budgets des activités de recherche et d'innovation provenant de l'industrie
 - Cible : passer de 12 % à 14 % du financement au 31 mars 2018 (plus de 14 % pour 2018-2019)
- ▶ Taux d'augmentation du nombre de participants aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire
 - Cible : 10 % d'augmentation sur trois ans (10 % sur quatre ans pour 2018-2019);

OBJECTIF : Accroître le nombre d'entreprises bioalimentaires québécoises répondant à la demande croissante des marchés porteurs

- ▶ Nombre d'entreprises soutenues dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance
 - Cible : passer de 450 en 2015 à une moyenne de 525 entreprises soutenues annuellement au 31 mars 2018 (535 pour la moyenne 2015-2019);

AXE 1.2 ENTREPRENEURIAT ET MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF : Favoriser l'établissement d'une relève entrepreneuriale

- ▶ Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire
 - Cible : pour l'agriculture, passer de 155 en 2015 à 240 entrepreneurs accompagnés annuellement au 31 mars 2018 (passer à 400 pour 2018-2019);
 - Cible : pour la capture et la transformation, passer de 8 en 2015 à 39 entrepreneurs appuyés financièrement au 31 mars 2018 (passer à 47 pour 2018-2019)

OBJECTIF : Contribuer au développement de la main-d'œuvre en favorisant l'accès à une offre de formation de qualité qui répond aux besoins du marché

- ▶ Pourcentage des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) occupant un emploi dans leur domaine d'études
 - Cible : passer de 92,5 % en 2014 à 96 % au 31 décembre 2018 (96 % pour 2018-2019)
- ▶ Taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA
 - Cible : 20 % d'accroissement du nombre d'inscriptions annuelles de juin 2015 à juin 2018 (20 % pour juin 2019);

AXE 1.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

OBJECTIF : Impliquer les acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire

- ▶ Proportion des MRC qui participent à un projet qui met en valeur un potentiel bioalimentaire
 - Cible : passer de 14 % en 2015 à 30 % des MRC au 31 mars 2018 (35 % pour 2018-2019);

MISSION

Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable.

ORIENTATION 2 - Soutenir un développement bioalimentaire responsable

AXE 2.1 CONFIANCE DU CONSOMMATEUR

OBJECTIF : Assurer une gestion responsable des risques et le maintien d'un haut niveau de sécurité des aliments

- ▶ Taux des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires
 - Cible : plus de 95 % chaque année au cours de la période 2015-2018 (plus de 95 % pour 2018-2019)
- ▶ Taux de conformité, dans un délai de 12 mois, des établissements alimentaires qui ne maîtrisent pas les risques sanitaires
 - Cible : taux annuel moyen de conformité de plus de 55 % des établissements au 31 mars 2018 (plus de 55 % pour 2018-2019)

OBJECTIF : Faciliter l'accès à l'information sur les aliments pour éclairer le consommateur dans ses choix

- ▶ Taux d'accroissement de la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du MAPAQ
 - Cible : 10 % d'accroissement sur trois ans du nombre de visites uniques des pages Web destinées aux consommateurs (200 % d'accroissement sur quatre ans pour 2018-2019);

AXE 2.2 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

OBJECTIF : Favoriser l'adoption de pratiques recommandées en matière de santé et bien-être des animaux

- ▶ Taux d'accroissement du nombre d'activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage
 - Cible : 50 % d'accroissement du nombre d'activités sur trois ans (taux annuel moyen d'accroissement de plus de 150 % des activités pour la période 2015-2019);
- ▶ Initiatives mises en place par les secteurs pour la mise en œuvre et l'application des codes de pratiques en bien-être animal
 - Cible : mise en place de quatre nouvelles initiatives par les secteurs visés au 31 mars 2018 (quatre nouvelles initiatives visées au 31 mars 2019)

AXE 2.3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : Soutenir l'adoption de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement par les entreprises bioalimentaires

- ▶ Taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides
 - Cible : 10 % d'augmentation de l'indice au 31 mars 2018 par rapport à l'année de référence de 2012 (10 % d'augmentation au 31 mars 2019)
- ▶ Nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques en lien avec l'indice
 - Cible : passer de 1 600 à 3 300 entreprises au 31 mars 2018 (passer à 3 750 au 31 mars 2019);
- ▶ Taux d'accroissement du nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols
 - Cible : 65 % d'accroissement du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans (67 % d'accroissement sur quatre ans pour 2018-2019);
- ▶ Pourcentage du volume des poissons et fruits de mer québécois écocertifiés
 - Cible : passer de 52 % en 2015 à 65 % du volume au 31 mars 2018 (65 % au 31 mars 2019);

OBJECTIF : Stimuler le développement de la production biologique

- ▶ Taux de croissance de la production biologique
 - Cible : 10 % d'augmentation du nombre d'unités dans chacune des productions végétales certifiées biologiques, 10 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques ainsi que 55 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2018 (40 % d'augmentation de la superficie en production végétale certifiée biologique, 75 % d'augmentation de la superficie en culture abritée certifiée biologique, 5 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques ainsi que 90 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2019);

VISION

Une organisation reconnue pour son expertise, en appui aux entrepreneurs et à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens.

DEUXIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION ACCESSIBLE ET PERFORMANTE

ORIENTATION 3 - Renforcer la gouvernance organisationnelle

AXE 3.1 GESTION RIGoureuse DES RESSOURCES

OBJECTIF : Améliorer la qualité de l'information de gestion utile à la prise de décision

- ▶ Taux d'implantation des outils donnant accès aux cadres à une information de gestion stratégique
 - Cible : 100 % des outils implantés au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019);

AXE 3.2 COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF : Consolider la gestion des compétences et des savoirs

- ▶ Taux de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise
 - Cible : 100 % du processus mis en place au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019);

AXE 3.3 OPTIMISATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

OBJECTIF : Accroître l'efficacité des programmes

- ▶ Proportion des programmes analysés selon le cadre d'orientation pour la révision des programmes
 - Cible : 100 % des programmes analysés au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019);

OBJECTIF : Assurer des services de qualité et accessibles

- ▶ Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services
 - Cible : taux de satisfaction à 85 % ou plus au 31 mars 2018 (85 % pour 2018-2019)

* Cible : l'ensemble des cibles ont été prolongées pour ajouter l'année 2018-2019 aux résultats projetés.